

COMMISSION PARITAIRE
PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE
de la séance du 12 mai 2014

Présents :

Robert SKIPPON, Vincent TERRASSE.

Céline BENTZ, Maxime BUREAU, Léo CASTELLOTE, Anaïs de SAINT-MARTIN, Augustin HARB, Clotilde HOPPE, Hugo LABART, Anaëlle SUBERBIE.

Absents ou excusés

Pilar CALVO ALVAREZ (procuration à Robert SKIPPON), Grégoire ETRILLARD (procuration à Vincent TERRASSE), Manuel FLAM, Pierre FRANCOIS, Laure MARCUS, Daniel MUGERIN.

Assistaient à la séance :

| | |
|-------------------------|---|
| Frédéric MION | directeur de Sciences Po, |
| Françoise MELONIO | directrice des études et de la scolarité, |
| Jacques de CHAMPCHESNEL | directeur de la vie universitaire, |
| Delphine GROUES | directrice exécutive des études, |
| Myriam DUBOIS-MONKACHI | co-directrice de la scolarité, |
| Ismahane GASMI | chargée de mission auprès de Delphine GROUES, |
| Bérangère GAVAUDO | coordinatrice de la vie associative et syndicale, |
| Félicité GASPARETTO | responsable de Sciences Po Avenir, |
| Francesca CABIDDU | responsable de l'Accueil administratif. |

*

* *

| | | |
|------|---|------|
| I. | Présentation du document d'orientation stratégique | p.2 |
| II. | Présentation de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés 2012 | p.8 |
| III. | Bilan 2014 de la politique d'aide financière et de services aux étudiants | p.11 |
| IV. | Refondation de la Commission de suivi social | p.16 |
| V. | Proposition d'un groupe de travail sur le COCUMA (Comité de Curriculum des Masters) | p.18 |
| VI. | Adoption des procès-verbaux provisoires des séances des 28 mars et 14 avril | p.18 |
| VII. | Échange d'informations sur des questions diverses | p.19 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE

de la séance du 12 mai 2014

Anais DE SAINT-MARTIN ouvre la séance à 18h08.

I. PRESENTATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION STRATEGIQUE

a) Exposé

Frédéric MION présente un bilan de sa première année de fonction. Il explique s'être employé à constituer une nouvelle équipe de direction et à :

- mettre en œuvre les recommandations émises par la Cour des comptes dans son dernier rapport (novembre 2012),
- restaurer des relations apaisées avec l'État,
- moderniser l'institution (une étape a été franchie à travers les votes des Conseils sur les statuts),
- restaurer la place de Sciences Po au sein de Sorbonne Paris Cité,
- lancer divers projets (préfiguration de l'école des affaires publiques, pédagogie numérique, etc.).

Frédéric MION explique que cette étape, qu'il qualifie de consolidation, est achevée. L'institut peut donc commencer une réflexion commune sur les orientations qui seront les siennes à l'horizon 2022, année de son 150^e anniversaire. Frédéric MION rappelle qu'aujourd'hui, Sciences Po compte 13 000 étudiants, dont près de la moitié sont ressortissants étrangers. Sciences Po a donc rejoint les universités de rang international, grâce à un triple effort

- de réflexion sur les formations dispensées,
- d'investissement dans la recherche,
- de constitution d'un réseau de partenaires de par le monde.

Pour Frédéric MION, les succès obtenus par l'institut ne constituent qu'une étape dans le modèle d'éducation spécifique que Sciences Po cherche à déployer. Ce modèle se caractérise par le fait que Sciences Po est un établissement spécialisé dans les sciences humaines et sociales, mais également un établissement qui fait appel à de nombreux praticiens et qui dispose d'un profond ancrage dans le monde professionnel. Ce dialogue entre la pensée et l'action fait de Sciences Po une institution unique en France et à l'international. Frédéric MION déclare que le parachèvement du modèle de Sciences Po dans les années à venir passe par trois dimensions principales.

Première dimension : conforter la place de Sciences Po parmi les acteurs majeurs de l'espace mondial de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette dimension est décomposée en plusieurs actions développées dans le document, avec

- Des efforts à mener sur la formation initiale. Sciences Po s'est engagé il y a 15 ans dans une réforme des cursus qui lui permet d'avoir aujourd'hui un collège universitaire en trois ans, suivi de deux années de master. Cette réforme a été déterminante et a permis à l'institut de s'inscrire dans la concurrence mondiale. Pour autant, l'institut n'est pas tout à fait parvenu à faire vivre les deux cycles indépendamment l'un de l'autre et n'est pas en situation de pouvoir proposer à des élèves qui terminent leurs études secondaires une formation qui leur garantisse, après trois années, la possibilité de poursuivre leurs études en dehors de Sciences Po. Les élèves qui entrent à l'institut considèrent qu'ils y entrent pour une durée de 5 ans. Pour Frédéric MION, cela signifie que le cycle du collège universitaire n'a pas acquis une autonomie et une autosuffisance propres. L'institut doit donc s'interroger sur les modalités qui permettront au diplôme du Collège universitaire de devenir un viatique pour poursuivre la formation dans une autre université dans le monde, voire pour rechercher une première expérience professionnelle. Frédéric MION cite le cas du Royaume-Uni, où un diplômé du collège d'Oxford peu imaginer avoir une première expérience à la City, avant de

repandre des études. Sciences Po n'est pas parvenu à ce point. Cela appelle une réflexion sur la structure du collège universitaire et sur le renforcement de sa densité et de son autonomie. Dans cette perspective, Frédéric MION explique que le collège universitaire va connaître quelques transformations, et le campus de Reims va être développé pour accueillir plus d'étudiants. Les programmes dispensés au collège universitaire vont être repensés sans pour autant sacrifier la richesse de la troisième année à l'étranger,

- le développement d'une communauté académique et scientifique digne d'un établissement international. Frédéric MION rappelle que durant de très nombreuses années, Sciences Po n'a quasiment pas eu de communauté scientifique permanente. L'institut compte aujourd'hui 220 enseignants et chercheurs permanents. Frédéric MION explique qu'il n'y a pas d'établissement d'enseignement supérieur qui puisse sérieusement prétendre à s'inscrire au meilleur niveau mondial sans communauté académique. Il ajoute que les productions scientifiques permettent aux établissements de rayonner. L'institut affiche aujourd'hui d'excellents résultats, qui lui permettent d'être classé au 13^e rang mondial dans les disciplines de science politique et de relations internationales. Sciences Po devra, dans les années à venir, contribuer à investir dans la communauté académique et scientifique. Pour ce faire, l'institut aura besoin du soutien de l'État. Frédéric MION rappelle que l'Etat a fait part de sa décision de créer 1000 emplois académiques par an dans les trois années à venir. Sciences Po sollicitera sa part de création d'emplois pour étoffer sa communauté académique. Frédéric MION précise que les recrutements se feront dans les cinq grandes sciences sociales enseignées à Sciences Po, en lien avec la communauté USPC, de manière à répondre aux grands enjeux de société que la communauté considère comme prioritaires pour sa recherche dans les années à venir :
 - la politique de la terre,
 - les questions de santé,
 - les aires culturelles (domaine dans lequel Sciences Po a une histoire riche, mais qui connaît une crise en France et en Europe),
 - le big data, soit la possibilité de mobiliser d'importantes masses de données pour repenser la manière de faire des sciences sociales. Sciences Po s'est déjà engagé dans ce domaine depuis plusieurs années et doit conserver l'avance qu'il a acquise,
- la poursuite de l'innovation pédagogique, à travers les possibilités nouvelles offertes par le numérique. Frédéric MION cite les Moocs et la constitution d'une Moocs factory, littéralement « usine à Moocs », pour produire jusqu'à 10 Moocs par an dans les années à venir. Il précise que les Moocs sont très importants pour asseoir la visibilité de Sciences Po à l'international et pour permettre à tous les publics de partager une partie des enseignements. Les moocs permettront en outre d'acquérir des techniques et des outils qui pourront être redéployés dans le cursus, afin de repenser la relation pédagogique et à améliorer l'expérience des étudiants en formation initiale et en formation continue,
- le renforcement de la situation immobilière de l'établissement à travers le développement du campus de Reims. S'agissant de la situation parisienne, Frédéric MION rappelle que l'institut est confronté à l'éparpillement de ses sites. L'opération d'acquisition de l'hôtel de l'artillerie (entrée place Saint-Thomas-d'Aquin) permettrait de rationaliser les implantations parisiennes, en finançant l'acquisition par les économies de loyer réalisées sur 14 locations parisiennes. Frédéric MION juge ce projet capital pour rassembler les forces de recherche et les services administratifs, mais aussi pour améliorer les conditions de travail pour les étudiants (espaces de travail et salles de cours).

Deuxième dimension : conforter la capacité de l'institut à assurer l'insertion professionnelle de ses étudiants. L'institut va mettre en œuvre la création de nouvelles écoles pour parachever un travail de structuration et de simplification du deuxième cycle :

- le lancement de l'école des affaires publiques, dont les textes fondateurs seront soumis aux Conseils et à la Commission paritaire à l'automne prochain,
- deux autres écoles sont en préparation : une école d'affaires urbaines et une école des métiers de l'entreprise, qui verront toutes deux le jour à la rentrée 2015. Chacune de ces écoles se situe à la rencontre entre un projet intellectuel et un champ (ou plusieurs) professionnel(s). Frédéric MION

précise que chaque école a vocation à être le lieu où se détermine l'insertion professionnelle des élèves,

- créer de nouveaux types de formation, notamment des deuxièmes cycles spécialisés et courts, pour les étudiants déjà diplômés de deuxième cycle, qui souhaitent acquérir une spécialisation dans des domaines nécessaires à leur activité professionnelle. Frédéric MION évoque par exemple le master de régulation financière, et explique que l'institut pourrait répondre à des demandes pressantes sur d'autres disciplines. Il ajoute que le même type de demande émane de personnes engagées dans un parcours professionnel et qui, à un moment de leur parcours, souhaitent accéder à un titre de docteur. Plusieurs établissements en France et à l'étranger se sont positionnés sur ce besoin de doctorats professionnels et Sciences Po, en lien avec les établissements de Sorbonne Paris Cité, va se mettre en situation de répondre à ce type de demande, sans remettre en cause l'excellence des formations délivrées par l'école doctorale,
- la formation continue. Frédéric MION rappelle que Sciences Po exerce une activité de formation continue depuis 40 ans, mais que ses forces sont insuffisamment connues, si bien que l'institut n'occupe pas la place qui devrait être la sienne sur ce marché. Un plan de développement est en cours de conception et sera rapidement déployé,
- aider, dès le premier cycle, les étudiants dans leurs orientations, en mettant en place des parcours, dès le début du collège, pour favoriser les choix d'orientation en master et les choix d'insertion professionnelle ultérieure.

Troisième dimension : renforcer le rôle de Sciences Po en matière de responsabilité sociale. La responsabilité sociale recouvre ce que l'institut a entrepris pour diversifier son corps étudiant : CEP et dispositifs de redistribution sociale, qui permettent à l'institut d'avoir 30 % de boursiers dans ses rangs. Frédéric MION note que ce pourcentage est sans commune mesure à ce qui est observé dans d'autres écoles sélectives et dans les grandes universités, notamment parisiennes. Il affirme que ce taux doit être maintenu et que l'institut doit réfléchir à la possibilité d'ouvrir de nouvelles voies pour diversifier le corps social étudiant, notamment au niveau du master. Cette responsabilité sociale passe aussi par le contenu des enseignements dispensés aux élèves. Frédéric MION observe que si 80 % des étudiants se destinent à travailler dans le monde de l'entreprise à l'issue de leur sortie de Sciences Po, ils doivent pouvoir développer dans l'institut une vision du bien commun et de l'intérêt général. Frédéric MION ajoute que cette responsabilité sociale est portée par le rôle de Sciences Po comme acteur du débat public. Il évoque l'initiative Paris Climat 2015 « Make it work », qui va durer 18 mois et conduire Sciences Po à préparer la conférence climat qui se tiendra à Paris au mois de décembre 2015. Cette conférence sera la dernière occasion donnée aux pays du globe pour s'entendre sur un programme de réduction des émissions de GES. Frédéric MION précise que Sciences Po n'a pas la prétention de résoudre ce type de problème majeur, mais souhaite contribuer, avec ses forces, à éveiller les consciences et à esquisser des propositions et des solutions qui apporteront une pierre à la résolution de ce problème. Il ajoute que d'autres sujets mobiliseront l'ensemble de la communauté.

Frédéric MION précise que le document présenté est encore un document de travail, produit de réflexions menées par le Comité décanal stratégique depuis le mois de décembre dernier. Il porte à ce stade sur des propositions de réflexion, soumises à débat. Frédéric MION indique qu'une adresse mail dédiée a été créée pour permettre à chacun de réagir et d'apporter des réflexions supplémentaires.

b) Questions et observations

Hugo LABART remarque que la réflexion collective semble déjà bien avancée et souligne que les élus et les Conseils n'ont pas, préalablement, été associés à la rédaction du texte. Hugo LABART rappelle que ces Conseils sont légitimes à travailler sur ce sujet. Il ajoute que les élus UNEF se réjouissent que Frédéric MION souhaite consulter l'ensemble de la communauté de Sciences Po, mais s'interrogent sur la méthode mise en place. Hugo LABART déclare que la temporalité que Frédéric MION souhaite instaurer à travers cette consultation est critiquable, dans la mesure où la consultation a été lancée le 6 mai, soit la période du début des examens pour les étudiants. Dans ces conditions, les étudiants ne seront pas pleinement disponibles pour se consacrer à ce dossier, lourd et d'une grande technicité. Hugo LABART remarque ensuite que le moyen de consultation (l'adresse e-mail) est limité. À son sens, un projet de cette ampleur mérite des groupes de travail rassemblant les élus, un forum et des réunions publiques permettant à l'ensemble des parties prenantes de la communauté éducative de s'exprimer sur la question. Hugo LABART

juge enfin regrettable que la Commission paritaire ait été oubliée dans la préparation et l'écriture préalable de ce texte. Il rappelle que la Commission, du fait de sa composition, a montré par le passé tout l'intérêt de sa consultation et de l'expertise pédagogique qu'elle pouvait présenter. Il est donc dommageable que l'information soit postérieure et que les dossiers n'aient pas été transmis [dès leur préparation]. Hugo LABART estime important de préciser que cette note d'orientation doit rester modifiable, par les différentes contributions qui seront transmises et par les différentes évolutions que connaîtra l'institution. Il remarque que l'association des étudiants semble être une très bonne démarche, mais il lui semble nécessaire de mettre en place des cadres fructueux pour que les interactions soient bénéfiques à tous.

Léo CASTELLOTE déclare que l'Uni-MET se félicite de ce plan, qui va permettre d'améliorer la position de Sciences Po dans la compétition internationale. Il demande cependant des éclaircissements sur la création des nouvelles écoles et souhaite savoir si les étudiants du collège universitaire pourront toujours être automatiquement admis en master. Il rappelle ensuite que le programme Europe-Afrique déménagera prochainement au campus de Reims, qui peut accueillir 1600 personnes. Léo CASTELLOTE demande si la direction a la volonté de mettre l'ensemble du collège universitaire [de ce programme] à Reims. Il déclare ensuite que l'Uni-MET est opposé à l'idée d'instaurer de nouvelles méthodes d'entrée hors concours, que cela soit en collège universitaire ou en master. L'Uni-MET estime que cela dévaloriserait le prestige et la qualité des étudiants de Sciences Po.

Maxime BUREAU remercie Frédéric MION pour ce point précis sur les différentes évolutions. Il remarque que le document Sciences Po 2022 fait mention de la création de Conseils stratégiques et pédagogiques dans les futures écoles. Maxime BUREAU souhaite rappeler l'importance et la prépondérance des Conseils centraux quant aux modifications majeures apportées aux maquettes pédagogiques et à l'orientation stratégique globale des écoles. Il espère que la création de ces écoles ne s'accompagnera pas d'une autonomisation trop forte sur les aspects stratégiques et pédagogiques et que l'unicité de l'offre de formation à Sciences Po et l'égalité entre tous les étudiants sera maintenue. Maxime BUREAU évoque ensuite un point d'inquiétude, relatif à la mention d'une possible contractualisation entre les écoles et les services centraux. Il lui semble important que ces écoles restent attachées aux Conseils centraux de Sciences Po et que cette contractualisation ne se fasse pas au détriment des étudiants, avec des différences de traitement. Maxime BUREAU revient ensuite sur la création de l'école des affaires publiques et explique qu'aucune information n'a été donnée sur les votes, consultatifs puis décisionnaires. Il demande donc si les Conseils seront associés à la création de cette école des affaires publiques. Il lui semble par ailleurs difficile de communiquer sur un programme avant que les Conseils n'aient été informés des questions de gouvernance et de l'intérêt apporté par la création de cette école.

Anaëlle SUBERBIE déclare que l'UNEF s'inquiète de l'autonomisation du premier cycle proposé dans le projet. Cette automatisation va à rebours de la dynamique actuelle des étudiants, qui favorisent des cursus de 5 ans pour quitter l'enseignement supérieur au niveau master. Elle explique ensuite que dans un article du journal le Monde du 6 mai dernier, Frédéric MION a évoqué le fait de revoir les conditions d'admission en première année et d'examiner la possibilité de les repousser. Anaëlle SUBERBIE estime que l'entrée à Bac +1 nuirait à la démocratisation de Sciences Po, car cela conduirait à donner l'avantage aux étudiants qui ont les moyens de payer une classe préparatoire. Elle ajoute que dans ce même article, Frédéric MION expliquait qu'il y a 60 % d'étudiantes en première année, alors que les femmes ne représentent pas 60 % des candidats, et de préciser que ceci pouvait s'expliquer par une plus grande maturité des filles à 18 ans. Anaëlle SUBERBIE évoque un récent rapport indiquant que les étudiantes de Sciences Po avaient deux fois moins de chance d'être reçues à l'examen. Cela a par ailleurs été confirmé par les résultats des sélections par examen des années 2012 et 2013, présentés lors de la Commission paritaire d'automne dernier. Ces résultats montrent que les étudiantes représentent 58 % des candidats en 2012 et 60 % des candidats en 2013, alors qu'elles ne représentent que 53 % des admis en 2012 et 58 % en 2013. Le taux de sélection est donc plus élevé pour les femmes. Il semble donc fallacieux de dire que ces dernières sont favorisées. Anaëlle SUBERBIE remarque qu'il est regrettable d'arriver à ce type d'analyse pour un établissement qui tente d'avancer sur la question des genres. Revenant sur le projet Sciences Po 2022, elle remarque qu'il met l'accent sur la découverte du monde professionnel dès le collège universitaire, avec notamment une préparation plus poussée au stage de terrain, en première année, pour constituer une première forme de réflexion sur l'intégration dans un environnement professionnel. Anaëlle SUBERBIE estime en effet qu'il faut proposer une orientation progressive aux étudiants, qui ignorent dans quel master ils iront en quatrième année. En revanche, il lui semble important que le collège universitaire reste pluridisciplinaire et ne

devienne pas professionnalisant. L'UNEF déplore également que la formation des enseignants ne soit pas évoquée dans le projet Sciences Po 2022. Anaëlle SUBERBIE déclare ensuite que l'intervention de professionnels est intéressante si ces derniers ont le bagage pédagogique nécessaire pour enseigner aux étudiants. Elle évoque ensuite la proposition d'un cursus bilingue, qui pourrait laisser supposer une sélection par les langues au niveau du collège universitaire, alors que le caractère discriminatoire de ce type de sélection a déjà été démontré à plusieurs reprises, notamment dans le rapport TIBERI. Anaëlle SUBERBIE rappelle que ce qui est important dans une formation universitaire, c'est le contenu et non la sélection qui lui est attachée. L'UNEF tient donc à ce que le bilinguisme reste une compétence acquise au cours de la formation à Sciences Po et non une condition à l'entrée du collège universitaire.

Maxime BUREAU remarque qu'au niveau des ressources, en p.23 du document, un Comité doit être mis en place pour veiller à la nature et à la provenance des fonds obtenus auprès des différents acteurs, pour faire en sorte qu'ils n'obèrent en rien la réputation d'autonomie de Sciences Po. Maxime BUREAU s'interroge sur ce Comité d'éthique et s'enquiert de sa composition, de son statut juridique, de son indépendance et de son pouvoir de blocage vis-à-vis des financements. Il pose également la question de la représentation étudiante au sein de ce Comité et s'interroge sur les moyens qui lui seront donnés. Maxime BUREAU revient ensuite sur l'article du journal le Monde et demande si Frédéric MION peut confirmer la forte volonté de l'administration de geler les frais d'inscription jusqu'au terme de son mandat.

Frédéric MION revient sur les modalités de consultation des étudiants et explique que ce document est le fruit d'un travail collectif mené par l'équipe de direction de Sciences Po, qui a souhaité mettre des propositions sur la table pour les soumettre à discussion. Frédéric MION déclare que cette discussion s'organisera dans les conditions qu'il a indiquées. Il rappelle avoir souhaité que ces orientations fassent l'objet d'un débat et précise que ce document n'est pas un document fermé ou achevé. La possibilité est donnée à tous de s'exprimer sur les orientations qui y sont données. Frédéric MION assure qu'il n'est pas question de remettre en cause la possibilité d'enchaîner le master après le collège universitaire. L'idée est de donner aux élèves une plus large possibilité de choix. S'agissant des évolutions du collège universitaire, Frédéric MION déclare que le transfert du programme Europe-Afrique a été acté, mais qu'il n'y a ni calendrier, ni décision arrêtée sur un transfert du collège universitaire. Frédéric MION revient sur l'opposition de Léo CASTELLOTE à toute forme de recrutement qui ne passe pas par la voie du concours et remarque qu'il existe déjà des voies particulières au niveau des masters, à travers des conventions qui permettent aux élèves de certains établissements d'être dispensés de certaines épreuves d'admission. Pour Frédéric MION, il est nécessaire d'examiner les voies par lesquelles on pourra faire venir des élèves qui ne considèrent pas que Sciences Po puisse être pour eux un lieu d'étude naturel. Frédéric MION revient ensuite sur les interrogations de Maxime BUREAU relatives à la prépondérance des Conseils centraux et assure qu'il n'est pas question de remettre en cause les prérogatives de ces derniers, inscrites dans les statuts. En revanche, Frédéric MION est favorable à une meilleure structuration des écoles elles-mêmes et souhaite mieux associer la communauté académique de Sciences Po aux évolutions qui peuvent être déterminées dans les écoles. Il ajoute que le fait de créer des instances dans les écoles ne prive pas les Conseils centraux de leurs prérogatives. Frédéric MION précise qu'un groupe de travail va être constitué sur les travaux du COCUMA, qui portent sur la gouvernance des écoles. S'agissant de l'école des affaires publiques, Frédéric MION indique qu'il n'est pas question de créer cette école avant que les Conseils n'aient voté sur le contenu de ce qui y sera enseigné. L'école sera donc créée à l'automne prochain, une fois que les Conseils se seront prononcés sur son contenu et ses maquettes. Concernant les ressources de Sciences Po et la constitution du Comité d'éthique, Frédéric MION rappelle que le document est un document d'orientation stratégique. Le Comité et ses statuts ne sont donc pas composés, même à l'état de brouillon. Frédéric MION estime qu'il est dans l'intérêt de tous d'avoir une instance garantissant que l'usage des dons ne met pas l'institut dans une situation de dépendance vis-à-vis des donateurs. Ce Comité d'éthique sera constitué sur la base de modèles qui existent à l'étranger. Frédéric MION revient sur l'article du journal le Monde, dans lequel il aurait évoqué les moyens de Sciences Po et explique qu'il n'est pas question de tout bouleverser et d'annoncer chaque année des changements. S'agissant du paragraphe relatif aux droits d'inscription, Frédéric MION explique n'avoir pas dit les choses de cette manière. Il rappelle que son souhait est de stabiliser les choses, ce qui peut conduire à appliquer l'inflation aux droits d'inscription. Il déclare n'avoir pas pris d'engagement plus précis. Frédéric MION revient ensuite sur l'intervention d'Anaëlle SUBERBIE dit n'être pas sûr d'avoir compris où se situait le danger de l'autonomisation du premier cycle. Il explique ne pas voir où se trouve l'inconvénient d'avoir un diplôme de premier cycle d'une valeur supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui.

Anaïs de SAINT-MARTIN explique qu'il y a aujourd'hui une dynamique des étudiants à faire des parcours universitaires les plus longs possible, car il est important, sur le marché du travail, d'avoir un niveau d'études suffisant. Sur ce marché, elle observe que le niveau master est requis à minima par nombre d'employeurs pour embaucher des personnes qui viennent de terminer leurs études. Dans ces conditions, proposer un niveau inférieur de diplomation paraît s'inscrire à contre-courant de la dynamique actuelle.

Frédéric MION explique qu'il est de l'intérêt de tous de rehausser le niveau du premier cycle et le diplôme qui sanctionne ce premier cycle. Cela permettra d'élargir la palette de choix des étudiants pour le master. Frédéric MION ne comprend donc pas en quoi ce qui est proposé pour le premier cycle nuit à ce qui est décrit comme une évolution tendancielle de la société, qui pousse les étudiants à aller jusqu'au niveau master. À son sens, ce qui est proposé ne présente que des avantages pour les étudiants. S'agissant de la structuration du corps étudiant entre les femmes et les hommes, Frédéric MION estime qu'il n'est pas choquant de constater qu'il y a aujourd'hui plus de femmes que d'hommes à Sciences Po. Pour Frédéric MION il s'agit d'éléments objectifs que l'institut doit être en mesure d'appréhender. S'agissant de l'opportunité d'avoir à nouveau des voies d'accès au premier cycle de Sciences Po à bac +1, Frédéric MION estime que la question mérite d'être posée, dans le cadre d'un bilan qui sera fait de l'admission à bac +0 et des effets que cette admission a pu produire. Il ajoute que l'argument sur la démocratisation du recrutement, central dans la décision de limiter le recrutement à bac +0, mérite d'être réexaminé à l'aune de l'éclosion d'un très grand nombre de préparations à l'entrée à Sciences Po dès la classe de première. Ce phénomène interroge sur la réelle progression de l'institut en matière d'accès démocratique. Frédéric MION se demande si l'institut ne s'est pas privé de talents réels et d'étudiants très compétents. Il précise n'avoir pas la réponse à cette question, mais estime que celle-ci mérite d'être posée.

Françoise MELONIO remarque que l'idée du bac +1 n'a pas été émise pour entrer en deuxième cycle.

Frédéric MION explique en effet qu'il s'agit d'une admission en première année du collège universitaire. Cette orientation n'apporte aucune modification sur la finalité intellectuelle du collège, qui est un cycle de formation fondamentale et pluridisciplinaire. Frédéric MION assure qu'il n'est pas question de faire de ce cycle un cycle professionnalisant. Il est uniquement question de faciliter la vie des élèves en réfléchissant à leur parcours d'orientation, construit sur cinq ans, et en les aidant, dès le stade du collège, à réfléchir à leur avenir professionnel sans pour autant que les formations dispensées au niveau du collège s'en trouvent impactées. Frédéric MION note qu'un regret a été exprimé quant à l'absence de dispositifs pour la formation des enseignants. Il laisse les enseignants de la Commission paritaire juges du bien-fondé de cette proposition et rappelle qu'un dispositif d'évaluation des enseignements est en place à Sciences Po depuis longtemps. Ce dispositif, extrêmement performant, permet de faire connaître le point de vue de chacun sur la préparation des enseignants vis-à-vis des missions qui leur sont confiées. S'agissant des inquiétudes exprimées sur l'existence d'un cursus bilingue et sur les inégalités éventuelles qu'il serait susceptible de générer, Frédéric MION explique il ne s'agit pas d'introduire la maîtrise des langues comme une condition nouvelle d'entrée à Sciences Po.

Vincent TERRASSE demande si ce programme ne relève pas davantage de l'adaptation que de la transformation. Il dit avoir l'impression que tout le programme se présente comme une adaptation au modèle international plutôt que comme une expression de la singularité de Sciences Po. Dans ces conditions, Vincent TERRASSE s'interroge sur un certain nombre de sujets et pointe le risque de créer un institut à plusieurs vitesses, avec d'une part les étudiants passés par le collège universitaire et les autres. Vincent TERRASSE rappelle que cette distinction s'est posée en son temps avec l'AP. Il se demande si la multiplication des écoles et des masters ne va pas nuire à l'unité de l'institut. S'agissant de l'insertion professionnelle, Vincent TERRASSE demande s'il y a une volonté de positionner Sciences Po dans le monde de l'exécutif éducation et s'il y a une différence spécifique de Sciences Po vis-à-vis de ce qui est offert par les écoles de commerce. Enfin, s'agissant de la vision d'ensemble, Vincent TERRASSE se demande si le positionnement de Sciences Po vis-à-vis de Paris Climat 2015 ne relève pas d'une forme de « suivisme » vis-à-vis d'un mouvement déjà entrepris et établi. Il lui semblerait plus pertinent de placer Sciences Po en force de propositions susceptibles d'innover (dans le domaine du climat). Pour Vincent TERRASSE, cela permettrait de retrouver l'esprit des pères fondateurs.

Frédéric MION déclare qu'il ne sait pas répondre à la question de savoir si le projet est plus un projet d'adaptation ou de transformation. Il estime que cette question n'est pas fondamentale à l'avancée de la réflexion collective. Il déclare que Sciences Po s'inscrit dans un contexte mondial très différent de celui que d'autres ont pu connaître il y a trente ans. Le monde de l'enseignement et de la recherche a changé et l'institut doit poser la question des conditions qui lui permettront de tenir son rang. Frédéric MION déclare que c'est la question qui le préoccupe le plus. Il s'agit d'attirer les meilleurs élèves à Sciences Po pour leur proposer une formation qui leur permettra de prétendre aux carrières de responsabilité dans les sphères privées et publiques. Frédéric MION dit avoir parlé de « parachèvement d'un modèle » et non de « transformation ». Il estime que Sciences Po doit se mettre en situation de concrétiser un certain nombre de virtualités. Frédéric MION ajoute que le risque de voir émerger un Sciences Po à plusieurs vitesses ne sera pas plus grand demain qu'il ne l'est aujourd'hui. Il remarque que des élèves rejoignent déjà l'institut en première année du collège universitaire tandis que d'autres rejoignent l'institut au niveau master. Frédéric MION ne pense pas que cela contribue à créer des populations à plusieurs vitesses. Il ajoute que le fait de créer huit écoles va dans le sens d'une cohérence plus grande de l'institut et dans le sens d'une plus grande capacité des uns et des autres à se repérer. Pour Frédéric MION, ces écoles sont de nature à renforcer le sentiment d'appartenance des étudiants. À propos de l'insertion professionnelle et de l'executive education, Frédéric MION déclare qu'un plan de développement de la formation continue a été élaboré par le directeur de la formation continue et doit être présenté au Conseil de la FNSP. Ce plan tend à identifier les raisons pour lesquelles l'institut n'a pas encore connu l'essor qui devrait être le sien dans ce domaine. Frédéric MION rappelle que Sciences Po compte des atouts spécifiques qui ne sont pas ceux des écoles de commerce. Concernant la responsabilité sociale, Frédéric MION invite Vincent TERRASSE à nommer les établissements scolaires qui ont fait du climat un élément fédérateur de l'ensemble de leur communauté d'étudiants et de chercheurs pour une année universitaire complète. Frédéric MION dit n'en voir aucun à Paris. Il remarque que des personnes de Sciences Po réfléchissent de façon assez large à ces questions depuis un certain nombre d'années. Frédéric MION évoque une simulation ex post du sommet de Copenhague. À son sens, le fait que Sciences Po se mette, en amont, en situation de contribuer au débat public de la conférence à Paris ne relève pas du « suivisme », d'autant que cette conférence est très peu relayée dans les médias. Il lui semble également que la question du climat est suffisamment centrale et mondiale pour que l'institut se mobilise pour elle et essaie de contribuer au débat.

II. PRESENTATION DE L'ENQUETE SUR L'INSERTION DES JEUNES DIPLOMES 2012

a) Exposé

Félicité GASPARETTO explique que l'Association Pour l'Emploi des Cadres a observé une dégradation de la situation du marché de l'emploi des jeunes diplômés en France. Selon les observations de cette association, la part des entreprises qui recrutaient au 2^e semestre 2013 était de 39 %, en baisse de quatre points par rapport à l'année précédente. Les résultats de l'enquête reflètent cette situation. Félicité GASPARETTO explique que la part des diplômés en activité professionnelle au moment de l'enquête a sensiblement diminué et que les délais d'accès à l'emploi se sont rallongés. Pour autant, la qualité des emplois ne semble pas affectée, en particulier, la proportion d'emplois stables reste inchangée. De la même manière, la rémunération annuelle moyenne, élevée, continue d'augmenter. Félicité GASPARETTO souligne enfin que la projection à l'international des diplômés continue de progresser d'année en année.

Félicité GASPARETTO évoque les conditions d'insertion professionnelle de certaines populations particulières, comme les diplômés internationaux, les femmes, les diplômés ayant bénéficié d'une bourse durant leur scolarité, les diplômés ayant effectué une année de césure durant leur scolarité. Elle rappelle que l'enquête porte sur la situation des diplômés de l'année précédente, un an après l'obtention de leur diplôme. L'enquête a été réalisée par des doctorants, des chercheurs du Centre d'Etudes Européennes, et du Centre des Données Socio-Politiques. Félicité GASPARETTO explique que cette année, l'ensemble de la promotion 2012 soit 1650 diplômés, a été interrogé. 1150 diplômés ont souhaité répondre, soit environ 70 % de taux de réponse.

78 % des diplômés ont décidé d'entrer directement dans la vie professionnelle. Cela représente cinq points de plus qu'en 2012. Il est possible que ces cinq points de différence soient liés au fait que certains diplômés ont préparé les concours pendant l'été et ont finalement décidé de rentrer dans la vie professionnelle à la

rentrée de septembre. La proportion de jeunes diplômés qui souhaitent poursuivre leurs études ou souhaitent au contraire entrer dans la vie professionnelle varie en fonction du programme. Ainsi, les étudiants diplômés du master droit économique sont-ils assez nombreux à préparer l'examen du barreau ou à compléter leur formation par un LLM. Les étudiants diplômés d'un master recherche s'orientent vers un travail de thèse.

87 % des diplômés ayant décidé d'entrer directement dans la vie professionnelle se déclarent en stage ou en emploi. Ils étaient 91,6 % l'année dernière. La part des diplômés en recherche d'emploi augmente de cinq points. Ce même indicateur augmente de trois points dans l'enquête de la Conférence des Grandes Ecoles et de neuf points dans l'enquête « jeunes diplômés » de l'APEC. En corollaire, un allongement des délais d'accès à l'emploi est observé : en 2013, 80 % des diplômés ont trouvé un emploi en moins de six mois. Ils étaient 87 % en 2012.

La répartition des emplois par secteurs d'activité évolue peu. Le secteur de l'audit et du conseil occupe toujours une place très importante dans les débouchés professionnels, avec 19 % des emplois. L'administration publique occupe 18 % des emplois. L'industrie et le secteur commerce/distribution occupent ensemble 15 % des emplois. La répartition varie cependant d'un programme à l'autre, et, selon les masters, les diplômés s'orientent préférentiellement vers un, deux ou trois secteurs. Les domaines d'exercice les plus représentés sont le conseil, le marketing et la communication, la finance et les relations internationales.

Félicité GASPARETTO déclare que l'insertion professionnelle des diplômés à l'international progresse sensiblement : 39 % contre 35 % durant les dernières années.

S'agissant de la qualité des emplois obtenus, un indicateur relatif au statut a été ajouté aux indicateurs de stabilité dans l'emploi. Les élèves ont été interrogés sur leur statut et sur la correspondance de leur emploi à leur formation et à leurs attentes. S'agissant de la stabilité de l'emploi, elle ne change pas : 70 % des diplômés en poste occupent un emploi stable. 69 % bénéficient du statut-cadre. Cet indicateur varie en fonction du secteur d'activité et de la nationalité. 81 % des diplômés en emploi déclarent que l'emploi correspond à leur formation et à leurs attentes.

Félicité GASPARETTO indique que les rémunérations continuent d'augmenter. Elles passent de 40,7 à 43,9K euros. L'étude montre que les diplômés internationaux sont plus nombreux à décider d'entrer directement dans la vie professionnelle. Ils bénéficient également des salaires les plus élevés. Félicité GASPARETTO note que les femmes s'insèrent presque aussi rapidement que les hommes, mais bénéficient d'un salaire moins élevé. Les diplômés qui ont effectué une année de césure trouvent plus rapidement un emploi, tandis que les diplômés ayant bénéficié d'une bourse mettent plus de temps.

b) Questions et observations

Augustin HARB remercie Félicité GASPARETTO pour son exposé. Il revient ensuite sur le fait que les diplômés qui ont une année de césure trouvent plus rapidement un emploi. Cela montre que l'année de césure participe de l'attractivité des profils. Augustin HARB note que beaucoup d'étudiants décident pourtant d'y renoncer pour des raisons financières, liées aux frais d'inscription. Augustin HARB observe que dans un contexte d'emploi difficile, la césure se présente comme un véritable atout, mais que le maintien de 25 % des frais d'inscription génère des inégalités entre les étudiants. Augustin HARB propose la suppression de ces frais d'inscription lors de l'année de césure.

Françoise MELONIO rappelle que les 25 % concernent les 25 % de ce que les étudiants auraient payé s'ils avaient été inscrits. De fait, les étudiants boursiers ne paient rien.

Augustin HARB évoque ensuite le certificat d'aptitude managériale, qui permet aux étudiants de poursuivre des stages après l'obtention de leur diplôme. Il estime que ce certificat d'aptitude, payant, représente un frein à l'insertion professionnelle en ce qu'il retarde l'obtention du premier emploi. Augustin HARB demande si ce certificat va être supprimé dans le cadre de la nouvelle législation sur les stages.

Anaïs de SAINT-MARTIN rappelle que ce certificat permettait de suivre un stage, sans nécessairement suivre de modules de formation.

Augustin HARB poursuit son intervention et explique que de nombreux étudiants sont demandeurs d'informations sur l'orientation. Une semaine d'orientation est organisée au mois de janvier, mais la date n'est pas optimale, puisque les étudiants sont chez eux, ou profitent de la période pour avoir un emploi et financer leurs études. Augustin HARB estime nécessaire de commencer le travail d'orientation plus tôt dans le cursus, dès la première année, en présentant les masters et en organisant davantage de tables rondes sur les métiers. Il propose aussi de renforcer la communication sur ces tables rondes auprès des étudiants. Augustin HARB évoque ensuite l'accompagnement de Sciences Po Avenir dans la recherche de stages. Il pointe des délais de réponse assez longs et des informations manquantes sur le site. Il remarque ensuite que le programme Sciences PO 2022 dissocie le travail réalisé par Sciences Po Avenir, qui s'occuperait de l'insertion professionnelle au niveau international et les masters, qui se chargeraient du reste de l'insertion professionnelle. Augustin HARB estime important qu'il y ait une bonne articulation entre les deux, en particulier pour les masters, dont les effectifs sont très importants. Il souhaite aussi qu'une certaine transversalité soit conservée entre l'accompagnement des étudiants dans les différents masters. Augustin HARB propose également une réflexion sur l'amélioration des services proposés par Sciences Po Avenir pour les étudiants en campus délocalisés ou en troisième année. Ces étudiants ont des difficultés à récupérer leur convention de stage et à la faire signer.

Anaïs de SAINT-MARTIN s'enquiert de la qualité des emplois en fonction du master d'origine des étudiants. Elle demande ensuite quelles sont les raisons pour lesquelles les étudiants boursiers mettent plus de temps à trouver un emploi.

S'agissant des étudiants boursiers, Félicité GASPARETTO explique que l'insertion professionnelle dépend en grande partie du réseau social. Cela justifie les efforts réalisés au sein de chaque master, au sein de chaque école, ainsi qu'à Sciences Po Avenir, pour mettre en relation tous les élèves avec les employeurs et initier dès le collège à la démarche réseau. Félicité GASPARETTO indique ensuite que la qualité des emplois en fonction des masters n'a pas été détaillée. Concernant la qualité des services rendus par sciences Po Avenir et l'insuffisance des réponses par rapport à la recherche de stages, Félicité GASPARETTO demande à Augustin HARB de préciser sa pensée.

Augustin HARB explique que son propos concerne les délais de réponse, parfois trop longs. Quant aux informations manquantes, Augustin HARB indique qu'il s'agit de l'organisation du site internet de Sciences Po Avenir.

Félicité GASPARETTO explique que l'organisation d'informations dès le collège universitaire va être mise en place. Elle souligne que la Semaine de l'orientation fait désormais partie intégrante du calendrier universitaire. Chacun des directeurs de campus va être accompagné pour organiser sur les campus un programme équivalent à cette Semaine de l'Orientation. Félicité GASPARETTO précise que si l'organisation d'une semaine complète d'information n'est pas possible, les directeurs de campus s'engageront à organiser des tables rondes de présentation des masters et des ateliers d'initiation à la construction d'un projet professionnel sur l'ensemble de l'année. Le programme devra être présenté au doyen du collège universitaire. Félicité GASPARETTO remarque que de nombreux efforts ont été menés pour sensibiliser les élèves à la vie professionnelle, les informer et les aider à construire un projet d'orientation et de poursuite d'études au niveau du collège. Cette action va être renforcée. Félicité GASPARETTO rappelle que la Semaine d'Orientation à Paris a désormais un caractère obligatoire. Concernant l'articulation entre l'action de Sciences Po Avenir et l'action des écoles, Félicité GASPARETTO rappelle que les écoles et les masters sont les mieux placés pour accompagner le placement de chaque élève en stage et de chaque diplômé en emploi. Elle rappelle que le rôle de Sciences Po Avenir est d'assurer la transversalité, de constituer un guichet unique pour les employeurs et d'assurer l'équité entre tous les élèves quelque soit leur master par rapport au marché de l'emploi, en diffusant les offres de tous les masters auprès de tous les élèves. Cette situation est rendue possible par un Jobboard intégré au site de Sciences Po Avenir. Félicité GASPARETTO précise que Sciences Po Avenir va se doter d'une plate-forme commune de partage et de communication sur l'information et le placement. Cette plate-forme sera administrée par Sciences Po Avenir et pourra être utilisée par chaque école et par chaque master. Les employeurs pourront donc déposer une offre de stage et d'emploi sur le site de chaque école. Dans le même temps, ces informations pourront être partagées par l'ensemble de la communauté des élèves. Félicité GASPARETTO rappelle que des milliers d'offres de stages et d'offres d'emploi ne trouvent pas preneur sur

le site de Sciences Po Avenir. Elle ajoute que le rôle de Sciences Po Avenir sera également d'assurer une information complète, assurée et exhaustive sur l'ensemble des marchés en France et à l'international. Félicité GASPARETTO rappelle que l'appétence des élèves à obtenir un stage ou un premier emploi en dehors de la France est très importante. Pour cette raison, les efforts vont être portés en priorité sur la connaissance des marchés en dehors de la France.

Clotilde HOPPE se réjouit du fait que la semaine d'orientation soit élargie aux campus. Elle évoque cependant des problèmes de calendrier (école de printemps et école d'hiver). Elle ajoute que cette année, sur le campus de Poitiers, il a été difficile d'organiser des sessions en ligne (Skype) d'information sur les masters, car aucun responsable de master n'a pu se déplacer sur le campus. De façon générale, les tentatives d'information n'ont pas abouti du fait de l'indisponibilité des responsables de master.

Félicité GASPARETTO déclare avoir observé que la troisième semaine de janvier n'était pas pertinente pour l'orientation dans les campus. Pour cette raison, il a été proposé que ces activités aient lieu tout au long de l'année, soit en matinée, soit en soirée, selon les dispositifs les plus adaptés. Les directeurs de campus doivent s'engager à fournir une offre équivalente, avec l'aide de Sciences Po Avenir.

Clotilde HOPPE demande comment il est possible d'engager les responsables de master pour qu'ils adressent des informations sur les campus. Elle observe que les tentatives mises en place cette année n'ont pas fonctionné.

Françoise MELONIO déclare que les choses vont s'organiser plus tôt cette année, dès le mois de septembre, de façon à pouvoir caler les événements sur toute l'année.

Delphine GROUES précise qu'une réunion d'organisation est prévue en septembre. Y participeront tous les directeurs de campus, ainsi que le doyen du collège universitaire.

Céline BENTZ revient sur l'évocation d'un parcours d'orientation dans le plan stratégique évoqué par Frédéric MION.

Françoise MELONIO explique que la formation en première année sera plus forte pour aider aux stages de terrain, avec apprentissage du CV, etc. Pour les deuxièmes années, une semaine de l'orientation sera organisée. Une réflexion est menée sur ce qui sera mis en place pour les étudiants de master. Les étudiants devront justifier le choix de leur master par un véritable argumentaire.

III. BILAN 2014 DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIERE ET DE SERVICES AUX ETUDIANTS

a) Exposé

Francesca CABIDDU déclare que son exposé portera sur les éléments clefs et sur les aspects qualitatifs du bilan. Elle évoque en premier lieu l'analyse de la répartition des droits de scolarité. Elle rappelle que les étudiants du système fiscal européen payent des droits de scolarité en fonction du revenu de leurs parents, déclaré pour l'année fiscale N-2. Ce système participe de la politique sociale distributive. Francesca CABIDDU déclare que la structure de cette répartition n'a pas évolué par rapport aux années précédentes : La structure de cette répartition se présente avec une forte base et un large sommet qui confirme qu'il y a Sciences po autant voire plus cette année d'élèves qui sont exonérés des droits que d'élèves qui acquittent le maximum des droits. En effet, ce sont en 2013-2014 34% d'étudiants si on tient compte des deux barèmes qui n'ont payé aucun droit et 22% d'élèves qui ont payé le niveau maximum des droits.. Francesca CABIDDU précise que les étudiants qui payent le maximum de montant des droits d'inscription sont les étudiants dépendent d'une résidence fiscale hors espace économique européen, ainsi que les étudiants qui relèvent du système fiscal européen, mais qui sont rattachés à un foyer dont le revenu annuel dépasse les 200 000 euros pour une famille composée de deux adultes et de deux enfants. Les exonérations de droit portent sur les élèves boursiers, les élèves en situation de handicap, les élèves en double diplôme ou en apprentissage, les élèves rattachés à un foyer dont le revenu mensuel ne dépasse pas 3000 euros par mois, pour une famille composée de deux adultes et deux enfants. Ce système de droits de scolarité est accompagné par deux dispositifs :

Les changements de situation intervenant entre l'année fiscale de référence et l'année où a lieu la scolarité. Ce dispositif prévoit la prise en compte de 5 événements précis : le décès, la maladie, le divorce, la perte d'emploi, la retraite. Francesca CABIDDU indique que 138 demandes d'exonération ont reçu une réponse favorable cette année, pour un montant global de 271 000 euros contre 250 000 euros l'année précédente. Près de la moitié des changements de situation sont dus à des cas de chômage (44%). Viennent ensuite les départs à la retraite d'un des parents (30%).

La Commission de suivi social, organisme paritaire, composé par la présidente étudiante de la Commission paritaire, le vice-président étudiant du Conseil de direction et un représentant des salariés élu au Conseil de direction. La Commission est en charge de l'examen des cas qui n'entrent pas dans les 5 cas cités précédemment. À date d'arrêt des bilans, 139 exonérations ont été attribuées, pour un montant global de plus de 186 000 euros. Francesca CABIDDU déclare que la Commission de suivi social a connu d'importants développements depuis sa création. Plusieurs groupes de travail se sont réunis l'année dernière et cette année pour réfléchir à son fonctionnement et la réformer. Une résolution (qui figure en annexe) sera prochainement présentée en Conseil de direction.

Ces deux dispositifs ont permis d'accorder un montant global d'exonération de 460 000 euros, contre 441 000 euros à la même date en 2013.

Francesca CABIDDU aborde ensuite le sujet des bourses, qui constituent le deuxième élément de la politique financière. Le premier élément qui a marqué la politique d'aide financière est le taux de boursiers qui a atteint 30 % en première année contre 27 % l'année dernière. La deuxième nouveauté concerne la réforme de l'État relative au système de bourses du Crous, avec la création d'un échelon zéro bis, qui – contrairement à l'échelon zéro – prévoit le versement de 1000 euros pour les étudiants concernés, et la création d'un échelon 7, pour les étudiants les plus modestes. Les étudiants se situant à l'échelon 7 bénéficient d'une bourse de 5500 euros. Francesca CABIDDU ajoute que Sciences Po a décidé de faire évoluer son dispositif en intégrant ces deux échelons dans son système de bourse lors de la rentrée 2013. Soit Quant à la composition de la pyramide des bourses, il est important de noter que le nombre d'étudiants boursiers a augmenté pour tous les échelons de bourse y compris les échelons dans les plus défavorisés (+ 6 % si on met ensemble les échelons 0 et 0bis et + 8 % pour les échelons 6 et 7)

La troisième nouveauté de la politique des bourses concerne la réforme sur l'aide au mérite. Jusqu'à l'année dernière, un différentiel était observé entre l'aide au mérite versé par l'État et le complément versé par Sciences Po. Les étudiants pouvaient obtenir ce différentiel sur demande. Depuis la rentrée 2013, le versement du différentiel est automatisé. 394 élèves de plus en ont bénéficié par rapport à l'année dernière. Cela représente un surcoût de 450 000 euros.

Francesca CABIDDU annonce ensuite que les boursiers du système européen ont quasiment doublé cette année, tandis que le niveau de bourse accordé à ces étudiants a augmenté d'environ 40 %. Elle explique ensuite que le système des bourses BOUTMY, destinées aux étudiants hors espace économique européen, a été modifié : la bourse sera maintenue si l'étudiant qui en bénéficie ne redouble pas. Auparavant, l'étudiant devait se situer parmi les 50 % meilleurs élèves de leur promotion.

S'agissant des aides financières, Francesca CABIDDU évoque l'aide à la mobilité, qui concerne les étudiants de 3e année pour leur séjour à l'étranger. Cette aide vise à compenser en partie les surcoûts engendrés par ce déplacement. Cette année, le montant global de cette aide est de 1,5 million d'euros contre 1,3 million l'année dernière.

Au chapitre des services apportés aux étudiants, Francesca CABIDDU rappelle que Sciences Po développe des accords et des partenariats pour accompagner les étudiants dans la recherche de leur logement. Elle rappelle qu'un partenariat a été signé entre Sciences Po, le CROUS et la ville de Paris, pour que 24 étudiants boursiers bénéficient d'un logement dans une résidence du CROUS. Grâce à ce partenariat 72 boursiers pourront bénéficier d'un logement dans une résidence du Crous en 2016. Francesca CABIDDU indique que le nombre d'offres sur le site internet de Sciences Po a sensiblement augmenté (de 1295 offres à 1700 offres), grâce à la mise à contribution des donateurs et des anciens élèves de Sciences Po. Francesca CABIDDU ajoute qu'une enquête fait apparaître que l'offre doit continuer à se diversifier, dans la mesure

où les profils des étudiants sont variés, notamment en ce qui concerne la typologie du logement recherché et les loyers.

En conclusion, Francesca CABIDDU déclare que la politique d'aide financière porte sur plus de 5 millions d'euros attribués. Cette politique est mise en œuvre par des équipes impliquées. Francesca CABIDDU souligne qu'au-delà des 5 millions d'euros, l'institution accorde une importance majeure à cette politique, qui en fait un des piliers du soutien aux études notamment pour les élèves les plus en difficulté.

b) Questions et observations

Léo CASTELLOTE déclare que l'Uni-MET se félicite de l'automatisation du différentiel, mais regrette que soit supprimé le critère du mérite dans la bourse BOUTMY. Il remarque que ce critère du mérite est désormais supprimé, ce qui constitue un recul dommageable.

Clotilde HOPPE remercie Francesca CABIDDU pour sa présentation et constate une démocratisation de l'établissement, marquée par l'augmentation du taux de boursiers. Elle souhaite cependant nuancer cet aspect par la comparaison entre le taux de boursiers à Sciences Po et le taux de boursiers dans les autres universités de Paris. Clotilde HOPPE déclare que dans les autres universités parisiennes, la plupart des étudiants ne bénéficient pas des points à distance, si bien que beaucoup d'étudiants sont boursiers échelon 0 et 0 bis. Ces échelons sont dus aux points de distance. Elle remarque ensuite que les universités présentées dans la comparaison ne sont pas représentatives en termes de structure sociale. Clotilde HOPPE rappelle ensuite que les étudiants hors UE payent systématiquement le maximum de frais d'inscription, ce qui pose problème au niveau du recrutement extra-communautaire, car cela assoit le recrutement sur la base des étudiants dont les familles sont capables de payer cette tranche maximale plutôt que sur les étudiants ayant la capacité intellectuelle et la motivation à gagner l'institut, même si ces éléments sont pris en compte. Elle rappelle que pour des étudiants provenant d'Amérique latine ou d'autres continents, les frais maximum d'inscription représentent beaucoup. Pour cette raison, Clotilde HOPPE se félicite de la suppression du critère académique de la bourse Emile BOUTMY. Elle rappelle que cette bourse s'articule sur plusieurs modalités (exonération partielle des frais d'inscription, exonération totale des frais d'inscription, exonération totale des frais d'inscription et bourse de vie). Clotilde HOPPE déclare que l'absence du maintien de cette bourse d'une année sur l'autre du fait du critère académique posait problème aux étudiants, qui n'avaient pas de visibilité à long terme sur leur capacité à financer leurs études. Elle note aussi qu'une grande partie des étudiants bénéficiaires sont étudiants dans les campus en région, où la moyenne des étudiants est supérieure à la moyenne des étudiants à Paris, si bien que le critère des 50 % de la promotion est encore plus sélectif. Clotilde HOPPE remarque ensuite que la bourse BOUTMY n'a pas été revalorisée parallèlement à l'augmentation des frais d'inscription, ce qui pose problème pour les étudiants hors UE. Elle demande que les 1 étudiants hors UE soient inclus dans le système dégressif des frais d'inscription ou que la bourse Emile BOUTMY soit revalorisée. Clotilde HOPPE évoque ensuite l'augmentation des demandes de saisie de la Commission de suivi social, qui montre que les frais de scolarité présentent un coût difficilement assumable pour les étudiants. Clotilde HOPPE demande si la suppression de l'aide au mérite a été budgétisée pour assurer à tous les étudiants le versement de leur complément. Clotilde HOPPE indique ensuite que des problèmes ont été observés au niveau des campus sur la mise en paiement des bourses : les étudiants doivent faire eux-mêmes la demande et aucune information n'est transmise à ce sujet par l'administration. Elle déclare que des mises en paiement ont été effectuées en janvier, ce qui est problématique pour des étudiants qui ont besoin de leur bourse tous les mois. Elle souhaite que la communication et les procédures administratives soient améliorées à ce niveau.

Anaëlle SUBERBIE déclare, sous réserve, que les étudiants parisiens n'ont pas été avertis de la nécessité des démarches pour la mise en paiement de leur bourse.

Clotilde HOPPE rappelle que les étudiants des universités n'ont pas à faire cette démarche, contrairement à ceux de Sciences Po. Elle s'enquiert ensuite de l'accompagnement dispensé par Sciences Po aux étudiants en double diplôme, qui payent les frais d'inscription des universités partenaires, mais ne touchent pas leurs bourses françaises, car ils ne sont plus considérés comme étant des étudiants de Sciences Po. Clotilde HOPPE demande quel suivi Sciences Po peut-il apporter à ces étudiants. Elle évoque ensuite la suppression

des critères sociaux par Erasmus Plus. Certains étudiants se demandent si l'aide apportée par la ville de Paris sera automatiquement versée à tous les étudiants ou si la ville maintiendra les critères sociaux sur le versement de l'aide. Elle revient ensuite sur l'aide à la mobilité et demande si Sciences Po a choisi de limiter cette aide à la mobilité aux étudiants qui partent en dehors de l'UE.

Myriam DUBOIS MONKACHI indique qu'elle ne dispose pas encore de l'information sur la réforme de la bourse au mérite. Elle précise que l'information officielle sur la réforme nationale mise en place l'année dernière a été reçue par Sciences Po le 17 juillet, Myriam DUBOIS MONKACHI déclare qu'elle n'est donc pas en mesure de dire si l'impact de l'évolution du dispositif de bourse au mérite a été budgété. S'agissant du nombre de boursiers, elle déclare que si les 30 % de Sciences Po n'équivalent pas les 34 % de l'université, ils sont à comparer avec les 29,5% de boursiers que comptent, à l'université, les formations en droit et en science politique. Par Myriam DUBOIS MONKACHI invite ensuite Clotilde HOPPE à préciser le nombre d'étudiants concernés par les problèmes de mise en paiement. Concernant les droits de scolarité des étudiants extra-communautaires, Myriam DUBOIS MONKACHI observe qu'il s'agit d'une demande récurrente de l'UNEF, mais que cette demande ne répond pas à la politique nationale des grandes écoles ou des établissements internationaux. Elle remarque que la représentation nationale s'oriente actuellement sur l'idée de faire payer davantage les étudiants extra-communautaires.

Myriam DUBOIS MONKACHI ajoute que les étudiants extra-communautaires à Sciences Po payent la même chose que les étudiants européens qui figurent dans la dernière tranche, à l'image de toutes les universités étrangères. Myriam DUBOIS MONKACHI évoque les débats qui ont lieu au Québec et qui vont peut-être amener l'institut à revoir sa politique vis-à-vis des étudiants québécois, celle-ci était fondé sur un accord de réciprocité. Elle rappelle que Sciences Po est en deçà de ce qu'attend la représentation nationale, dans la mesure où les étudiants extra-communautaires payent leurs études moins cher que dans d'autres établissements internationaux.

Francesca CABIDDU revient sur le paiement de la bourse et explique que Sciences Po valide la bourse auprès de l'État. Pour ce faire, l'étudiant doit transmettre à Sciences Po la notification conditionnelle du CROUS. Francesca CABIDDU explique que les modalités de ce dispositif sont expliquées sur le site internet de l'institut. Elle ajoute qu'un flash d'information sur la procédure est diffusé. Les étudiants boursiers sont dès à présent invités à s'inscrire dès réception de leur notification. La bourse est validée dès réception de cette notification. Des situations plus complexes peuvent se présenter lorsque l'étudiant ne dispose pas de l'avis conditionnel de bourse. Francesca CABIDDU évoque une cinquantaine de cas chaque année.

Clotilde HOPPE déclare que des étudiants parisiens ayant leur certificat définitif de scolarité et ayant fourni leur notification de bourse à Sciences Po n'ont pas eu leur bourse validée au niveau du CROUS. Ces étudiants ont dû eux-mêmes demander la mise en paiement de leur bourse au CROUS avant d'avoir leur notification définitive. Elle ajoute qu'une fois que le CROUS a reçu le certificat définitif de scolarité envoyé par l'étudiant (et non par Sciences Po), la bourse a été mise en paiement. Clotilde HOPPE explique que ce problème a concerné tous les étudiants boursiers de Poitiers. Elle ajoute que certains étudiants ont reçu leur premier versement en janvier, alors que la notification avait été obtenue dès l'été.

Francesca CABIDDU déclare que les services n'ont pas signalé cette problématique à Poitiers. Elle invite les élus à signaler rapidement ces problèmes aux équipes.

Clotilde HOPPE remarque que cette situation participe d'un problème plus général d'absence de formation des équipes administratives des campus ne sont pas nécessairement formées à ces questions.

Francesca CABIDDU objecte qu'il n'y a qu'une équipe en charge des bourses, celle de Paris, pour l'ensemble des campus. Elle invite les élus à transmettre la liste des étudiants en difficulté très tôt dans l'année afin que les services puissent intervenir.

Clotilde HOPPE souhaiterait que les équipes des campus disposent d'un minimum d'informations, même si les bourses ne relèvent pas de leurs prérogatives. Elle rappelle que ces équipes sont les premiers interlocuteurs des étudiants.

Myriam DUBOIS-MONKACHI déclare qu'il ne faut pas généraliser les choses et rappelle que le campus de Poitiers est dans une situation particulière, avec près de la moitié de renouvellement de son personnel administratif cette année. La politique mise en œuvre à Paris et sur les autres campus n'a jamais posé de difficultés.

Francesca CABIDDU ajoute que les services administratifs interviennent à chaque rentrée dans les campus. Les étudiants boursiers pourront donc se manifester à la fin du mois d'août et au début du mois de septembre pour trouver réponse à leur question. Francesca CABIDDU indique ensuite que la régularisation du montant de la bourse Emile BOUTMY est prévu pour être adapté à l'évolution des frais de scolarité, y compris lors du passage en master. Concernant Erasmus, la ville de Paris n'a pas encore indiqué comment elle souhaitait procéder. Francesca CABIDDU rappelle que l'aide à la mobilité apportée par le ministère et par le Conseil régional d'Île-de-France concerne bien les étudiants qui partent hors espace européen.

Céline BENTZ rappelle que selon une enquête, 45 % des étudiants méconnaissent l'existence du pôle logement. Elle souhaite savoir ce qui peut être fait en termes de communication pour remédier à cette situation. Elle demande ensuite sur quels critères sont choisis les étudiants (a priori boursiers) qui bénéficient des partenariats de Sciences Po en matière de logement.

Francesca CABIDDU déclare que les résidences du CROUS s'adressent d'abord aux étudiants boursiers du CROUS. Le critère de sélection est le critère social. S'agissant du site internet, Francesca CABIDDU reconnaît qu'il faut donner davantage de visibilité au pôle logement. Une démarche a été faite, l'année dernière, auprès des anciens élèves et des donateurs de Sciences Po, pour augmenter le flux des offres de logement. Il est prévu de mettre en valeur le site lors des interventions de rentrée, de communiquer spécifiquement auprès des étudiants sur la partie logement et de rendre plus visible l'accès direct au site de Sciences Po sur la recherche de logement. Le site devrait être mis en valeur l'année prochaine.

Clotilde HOPPE revient sur l'enquête et fait observer que beaucoup d'étudiants hors union européenne et extra-communautaire éprouvent des difficultés pour trouver un garant. Elle souhaiterait donc savoir s'il est possible de trouver un moyen d'exonérer ces étudiants de cette démarche.

Myriam DUBOIS-MONKACHI déclare que le statut de Sciences Po ne permet pas cette intervention. Elle ajoute que l'équipe de Francesca CABIDDU a livré un projet collectif à des étudiants afin d'établir un benchmarking. Il en est ressorti que dans la plupart des établissements c'est un lien avec le Conseil régional qui permet la mise en place de ce dispositif. Ce projet impliquerait par ailleurs la création d'un fonds de garantie, donc la participation des étudiants, pour éviter des frais de sinistralité trop importants. Le projet collectif a été transmis au service juridique et devra être validé par la direction.

Maxime BUREAU souhaite que l'information sur les dispositifs qui existent déjà en France en matière de logement soit renforcée. Il évoque également des informations sur certaines offres existantes de garant solidaire, proposées par la Banque populaire et la mutuelle des étudiants, à l'appui d'un fonds de caution de la LMDE.

Myriam DUBOIS-MONKACHI déclare que ce travail de collecte des offres de mutuelle et réalisé par Sciences Po. Elle ajoute que les deux mutuelles sont accueillies durant la période d'inscription pour informer les étudiants sur les différentes questions.

Clotilde HOPPE déclare qu'il ne s'agissait pas d'une référence à l'assurance logement, mais au fonds de garantie qui existe sous le nom de « banque des étudiants ». Il s'agit d'un partenariat entre la mutuelle des étudiants et la Banque populaire. Le dispositif permet à la Banque populaire de se porter garante à la place des étudiants, notamment pour les étudiants internationaux.

Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que cela ne fonctionne pas pour les étudiants extra-communautaires. Par ailleurs, cette offre n'est pas accessible à tous les ressortissants européens. Myriam DUBOIS-MONKACHI rapporte que cette offre a été sollicitée pour des étudiants indiens, mais n'a pas fonctionné.

IV. REFONDATION DE LA COMMISSION DE SUIVI SOCIAL

a) Exposé

Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle que lorsque les droits d'inscription ont été instaurés en 2004, un certain nombre de dispositifs ont été mis en place pour accompagner cette politique. La création de la Commission de suivi social a été proposée dans ce cadre. À l'origine, sa vocation était « d'étudier tous les cas particuliers. » L'administration a donc mis en place cette Commission, qui devait être paritaire. Pourtant, seuls les élus salariés étudiants ont été représentés dans cette Commission. Myriam DUBOIS-MONKACHI ajoute que l'objectif de cette Commission était d'examiner tous les « cas particuliers », sans autre précision. L'administration chargée de mettre en place cette Commission a donc élaboré des bonnes pratiques, d'année en année, avec le concours des étudiants. Progressivement s'est mise en place une « jurisprudence », qui a été considérée par les étudiants comme un blocage. En effet, compte tenu de l'afflux de demandes vers la Commission de suivi social, la personne de l'administration en charge de cette Commission a utilisé cette jurisprudence pour prendre des décisions sur des dossiers dont elle pensait qu'ils entraient dans cette jurisprudence du fait de leur similarité ou de leur récurrence. Ces décisions ont été prises au nom de la Commission de suivi social alors même que la Commission n'était pas réunie. Les membres de la Commission étaient tenus informés a posteriori, à travers une liste de cas traités et des décisions rendues. Ce fonctionnement considéré, à juste titre, par les étudiants, comme perfectible, a conduit l'administration à réfléchir à de nouvelles modalités de fonctionnement et à remettre à plat la Commission de suivi social.

Myriam DUBOIS-MONKACHI rappelle que le budget de cette Commission est de 300 000 euros. Un groupe de travail s'est penché sur les différentes questions. L'ensemble des parties prenantes se sont accordés pour :

- remettre en place la composition de la Commission telle qu'elle était prévue à l'origine, avec un représentant salarié, deux représentants étudiants, un représentant enseignant,
- automatiser certains cas récurrents et objectivables et faire en sorte que ces cas soient traités par l'administration. Ces cas concernent
 - les fratries,
 - les effets de seuil,
 - les étudiants boursiers d'une année « n » qui se voient refuser la bourse en année « n+1 ».

Ces trois cas concentrent 40 % de l'ensemble des situations examinées par la Commission de suivi social. La Commission se réunira pour examiner les cas particuliers et tout ce qui n'est pas déjà traité par les dispositifs de Sciences Po par les dispositifs publics, tels que le fonds national d'aide d'urgence. Myriam DUBOIS-MONKACHI précise que le groupe de travail a également évoqué l'indépendance financière [des étudiants]. Elle rappelle que ces cas d'étudiants financièrement indépendants sont gérés par l'administration suivant des critères clairs. Elle ajoute que la gestion de la Commission de suivi social doit se faire dans un cadre budgétaire strict. Il est donc question d'assigner aux membres de la Commission un budget qui sera géré en fonction des différentes situations et dont la Commission de suivi social sera responsable et devra rendre compte.

Anaïs de SAINT-MARTIN rappelle que cette Commission est le fruit d'un travail très important mené entre les différents élus et l'administration. Il s'agit d'une revendication importante des élus étudiants, notamment des élus UNEF. Anaïs de SAINT-MARTIN rappelle que la Commission de suivi social était engorgée. Les nouvelles dispositions permettront un traitement fluidifié des cas particuliers et permettront d'améliorer le fonctionnement de cette Commission. Elle ajoute que l'UNEF regrette que l'indépendance financière n'ait pas été instaurée pour cette Commission de suivi social. Elle ajoute que si le nombre de dossiers traités par la Commission de suivi social devait dépasser le budget, ce budget devra être réévalué.

b) Questions et observations

Céline BENTZ rappelle que UNI-MET réaffirme sa volonté de linéariser les frais de scolarité. Elle remarque ensuite que dans la composition des membres de la Commission de suivi social est prévu « un représentant élu des enseignants au Conseil de direction ou à la Commission paritaire ». Pour Céline BENTZ, cette disposition n'est pas intelligible. Elle souhaite savoir si l' élu sera présent au titre du Conseil de direction ou s'il sera présent au titre de la Commission paritaire.

Myriam DUBOIS-MONKACHI indique que cette possibilité a été laissée ouverte. À son sens, les enseignants doivent trouver l'instance la plus adéquate. Il lui semble que les enseignants de la Commission paritaire sont plus portés sur ces questions.

Céline BENTZ souhaite que la minorité étudiante soit représentée à cette Commission de suivi social.

Anaïs de SAINT-MARTIN indique que les étudiants voteront lors des élections syndicales. Charge aux élus de se faire élire à la tête de cette Commission.

Léo CASTELLOTE ajoute que ces questions peuvent être considérées comme non partisans.

Anaïs de SAINT-MARTIN confirme que les questions d'ordre financier sont des questions politiques.

Léo CASTELLOTE déclare que la compréhension d'une situation individuelle l'est.

c) Vote

Delphine GROUES donne la liste des procurations :

Pilar CALVO ALVAREZ donne procuration à Robert SKIPPON
Grégoire ETRILLARD donne procuration à Vincent TERRASSE

Le projet de refondation de la Commission de suivi social est adopté par 10 voix pour et 2 abstentions.

V. PROPOSITION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COCUMA (COMITE DE CURRICULUM DES MASTERS)

a) Exposé

Anaïs de SAINT-MARTIN rappelle que la proposition d'un groupe de travail sur le COCUMA a plusieurs fois été évoquée en Commission paritaire. Elle ajoute que les étudiants souhaitent être associés à cette réflexion et pense que ce souhait est partagé par les enseignants. La direction propose la constitution d'un groupe de travail sur ce Comité.

Delphine GROUES déclare que ce groupe de travail sera composé d'élus de la Commission paritaire et du Conseil de direction. En l'état actuel des choses, l'administration travaille au développement des axes du COCUMA, qui va concerner les offres de second cycle. Plusieurs thèmes doivent être évoqués lors du groupe de travail :

- la lisibilité de l'offre de second cycle de Sciences Po,
- les méthodes de pédagogie active,
- la place de l'international dans les cursus de second cycle,
- le format (trons communs, place de la césure),

Delphine GROUES invite toute personne qui souhaite avoir des informations complémentaires à les lui demander afin que ce groupe de travail soit le mieux préparé en amont.

b) Questions et observations

Vincent TERRASSE demande si le groupe de travail va se réunir une seule fois.

Jacques de CHAMPCHESNEL déclare que ce groupe pourra, le cas échéant, se réunir plusieurs fois.

Delphine GROUES propose que le groupe se réunisse le mardi 10 juin, de 17h à 19h.

Léo CASTELLOTE indique qu'il sera en stage et propose de décaler l'horaire à 21 h.

Delphine GROUES propose que le groupe se réunisse le mardi 10 juin de 18h30 à 20h30.

c) Vote.

La proposition de réunion le mardi 10 juin de 18h30 à 20h30 est adoptée à l'unanimité.

VI. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DES 28 MARS ET 14 AVRIL

Léo CASTELLOTE souhaite apporter une modification à son intervention en p.4.

Anaïs de SAINT-MARTIN propose que les modifications soient transmises à Mme GASMI, par écrit.

Les procès-verbaux des séances du 28 mars et du 14 avril sont adoptés à l'unanimité, sous réserve des modifications transmises par les élus à la direction.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Anaïs de SAINT-MARTIN rappelle que la Commission paritaire doit se prononcer sur le choix du campus en région pour sa session de septembre.

Clotilde HOPPE propose le campus de Poitiers, qui a vu son administration renouvelée à 90 %. Cela permettrait de faire se rencontrer les membres des Conseils, ceux des administrations et les étudiants.

Vincent TERRASSE déclare que la tenue des Commissions paritaires en dehors de Paris est extrêmement chronophage.

Anaïs de SAINT-MARTIN indique que des modulations sont possibles.

La Commission paritaire approuve par consensus le choix du campus de Poitiers pour la session de septembre.

Augustin HARB évoque la question des référents, notamment le référent plan vert et le référent égalité homme-femme.

Jacques de CHAMPCHESNEL indique que la question du référent plan vert doit être examinée avec le directeur des services généraux et de l'immobilier.

Toujours au chapitre des questions diverses, Jacques de CHAMPCHESNEL rapporte que le groupe de travail sur les infrastructures a émis l'idée que les responsables de la bibliothèque viennent présenter leur enquête en Commission paritaire.

Anaëlle SUBERBIE rapporte que les services des étudiants en échange ont indiqué qu'ils travaillaient sur des modules de méthodologie intégrés au cursus. Elle souhaite savoir s'il est possible d'avoir plus d'informations sur ces modules.

Delphine GROUES déclare qu'un retour sera fait sur ce point.

Léo CASTELLOTE aborde la question des comptes-rendus des groupes de travail et souhaite rappeler à la rédactrice, Anaïs de SAINT-MARTIN, son devoir d'impartialité. Léo CASTELLOTE trouve inadmissible que les conclusions d'un rapport qui n'a pas encore été présenté aient déjà été données dans le compte-rendu du dernier groupe de travail sur la bibliothèque.

Anaïs de SAINT-MARTIN assure que ce qui figure dans le compte-rendu a été dit en groupe de travail.

Léo CASTELLOTE pense le contraire.

Anaïs de SAINT-MARTIN déclare que Catherine BLANC et d'autres représentants ont tenu ces propos.

Léo CASTELLOTE remarque que les revendications de l'UNEF sont mieux traitées dans les comptes-rendus que celles des autres organisations syndicales. Léo CASTELLOTE rappelle à Anaïs de SAINT-MARTIN, présidente, son devoir d'impartialité.

Maxime BUREAU rappelle que les comptes-rendus des groupes de travail ne sont pas obligatoires et sont fournis pour pallier au fait que certains représentants ne puissent pas assister aux réunions. Dans ces conditions, les comptes-rendus peuvent être rectifiés.

Jacques de CHAMPCHESNEL rappelle qu'il avait été convenu en Commission paritaire que le président enseignant ou étudiant soit responsable, pour l'ensemble des élus, de la rédaction du compte-rendu.

Anaïs de SAINT-MARTIN revient sur plusieurs éléments qui ont été discutés à propos des 10 % de participation et de la limitation de 30 % du galop dans la note totale du contrôle continu. Elle demande l'inscription de ces éléments dans le règlement de scolarité. Anaïs de SAINT-MARTIN rappelle que cela devait être fait avant les vacances. Elle souhaite savoir si cela sera voté lors de la prochaine Commission paritaire. Elle évoque ensuite le nombre de crédits par programme.

Françoise MELONIO explique à propos du nombre de crédits par programme qu'une enquête est actuellement réalisée par le doyen du collège pour avoir l'état exact des choses.

Plusieurs personnes parlent en même temps.

Françoise MELONIO ajoute que la limitation de la prise en compte de la participation a été rappelée à tous. Elle précise que dans les cours de langues la participation est pédagogiquement importante.

Clotilde HOPPE explique qu'à Poitiers, un grand nombre de conférences de méthodes ont des notes de participation à 30 % de la note finale. L'équipe pédagogique a indiqué que pondérer cette note équivalait à faire preuve d'ingérence dans le travail des professeurs.

Françoise MELONIO explique qu'une réflexion doit être menée sur les pratiques pédagogiques : un certain nombre de nouvelles pratiques pédagogiques impliquent un travail collectif des étudiants ou des modalités d'évaluation différentes. La pédagogie active va inviter à réfléchir à des modes d'évaluation différents. Il est donc impossible d'imposer un modèle rigide. Françoise MELONIO estime que Sciences Po doit conserver une certaine souplesse pour faire évoluer les pratiques pédagogiques, notamment en master, où la dimension d'expérience professionnelle va être décisive. Françoise MELONIO propose que des consignes claires soient données aux différents directeurs de campus et que l'on évite de toucher au règlement pédagogique tous les ans alors que des évolutions sont en cours.

Clotilde HOPPE déclare que l'absence d'inscription des règles dans le règlement ouvre la porte aux inégalités de traitement entre les étudiants.

Anaïs de SAINT-MARTIN affirme que le règlement de scolarité peut toujours être modifié en fonction des évolutions.

Maxime BUREAU revient sur la question de la limitation à 30 % de la note du galop et déclare que dans certains enseignements le poids du galop est plus important que l'examen final.

Françoise MELONIO dit être preneuse de toute réflexion sur le poids relatif de l'examen et du contrôle continu. Elle ajoute qu'une véritable réflexion doit être ouverte sur les modalités de l'évaluation, sur le type de méthode pédagogique adaptée aux formations et sur les modes d'évaluation cohérents avec notre pédagogie.

Anaïs de SAINT-MARTIN déclare que l'inscription de la règle dans le règlement de scolarité permet aux étudiants de s'en saisir et de signaler à certains enseignants qu'ils ne le respectent pas.

Françoise MELONIO indique que les choses ne sont pas si simples. Les enseignants sont attachés à leur liberté pédagogique. Françoise MELONIO rappelle que la réussite des étudiants tient également au fait que les enseignants puissent user de cette liberté et innover.

Jacques de CHAMPCHESEL remarque que le sujet mérite d'être examiné par un groupe de travail.

Françoise MELONIO confirme que cela sera abordé dans le cadre du groupe de travail sur le COCUMA.

Anaïs de SAINT-MARTIN rappelle que le règlement de scolarité distingue le master du collège universitaire. Il lui semble donc possible de déconnecter les choses. Elle réitère le fait [que l'inscription de la règle] est une nécessité, pour le collège universitaire, en perspective du nombre d'enseignants qui ne respectent pas ladite règle.

Maxime BUREAU ajoute que le problème va se poser en première année vis-à-vis des modules fondamentaux : les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas les mêmes selon les étudiants. Cela concourt à la mise en place d'une inégalité factuelle au niveau du contrôle final des connaissances.

Françoise MELONIO rappelle que Sciences Po procède à une harmonisation des notes, ce qui d'ailleurs suscite des protestations de certains professeurs.

Maxime BUREAU estime que le cadrage peut être fait en amont.

Françoise MELONIO déclare que l'administration cherche à faire en sorte que l'harmonisation des notes soit faite par les professeurs eux-mêmes lors des réunions pédagogiques, de façon à ce que soit réalisée une réflexion pédagogique commune sur les échelles de note. Pour Françoise MELONIO, il s'agit de la meilleure méthode car elle associe les professeurs.

Clotilde HOPPE observe que dans certains cas, les professeurs n'ont pas de liberté, car les responsables pédagogiques imposent une pondération supérieure à celle de la règle. Clotilde HOPPE rapporte le cas de professeurs qui n'ont pas prévu de mettre en place de notes de participation, car ils ont estimé que l'exposé, la fiche de lecture et le contrôle des connaissances étaient suffisants. Les responsables pédagogiques ont imposé à ces professeurs de fixer une note de participation comptant pour au moins 20 % de la note de conférence.

Françoise MELONIO indique que l'administration se tournera vers le directeur de campus.

Anaïs de SAINT-MARTIN estime que cela n'est pas suffisant. Elle réitère le fait qu'il est nécessaire de donner un levier juridique aux étudiants pour faire respecter les règles. Cela permet également aux enseignants de se protéger.

Myriam DUBOIS-MONKACHI indique que pour l'heure, ces problèmes sont réglés par des échanges et des contenus moins formalisés.

Anaïs de SAINT-MARTIN estime que ce point devra de nouveau être abordé, car en l'état actuel, les choses ne sont pas satisfaisantes.

L'ordre du jour étant épuisé, Anais de SAINT-MARTIN lève la séance à 20h 55.